



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Une décharge de 25 ha dans la forêt de l'Hautil

Beaujolais Nouveau

Randonnée de décembre

La Chapelle Sainte Jeanne d'Arc

Equipements électriques: les bonnes pratiques

BVH à l'Expo Nature

Commémoration du 11 Novembre

Nuisances aériennes

Sécurité routière

Message du Bureau

Un circuit de F1 au pied de l'Hautil

Triel-sur-Seine réfléchit à un nouveau quartier

L'hiver que mettre dans la mangeoire ?

Festival Métal sur l'Hautil

Agenda

Courgettes soufflées au chèvre

Une décharge de 25 ha dans la forêt de l'Hautil

Epaves dans les fontis, quad défonçants les chemins, entrepreneurs peu scrupuleux déversants leurs déchets dans la forêt, on pensait tout avoir vu et bien non ! un industriel a eu la géniale idée de déboiser 25 ha de notre forêt afin d'y créer un centre d'enfouissement de classe 3 et tout cela à moins de 2,5 km de notre hameau. Et bien, non, nous ne laisserons pas faire un tel projet ..



Sécurité routière, un plan de relance

Sa dernière balade en ville a mal tourné!



LA SÉCURITÉ, ÇA SE PARTAGE

Afin de relancer les travaux d'aménagements visant à sécuriser les principaux axes traversant notre hameau, le Collectif pour la sécurité routière a rencontré Monsieur Tautou, conseiller général de notre canton, en compagnie de notre Maire, Monsieur Mancel.

Tous se sont rendus in situ pour prendre la mesure

des travaux de sécurisation à mener ..

Activités de l'association

L'année 2008 a été bien remplie !
Jugez-en par vous-même : Galette des Rois, Nettoyage de printemps, Feux de la Saint-Jean, Repas des régions, Forum des associations, Expo Nature, Beaujolais Nouveau et trois randonnées pédestres.

Sans parler bien sûr des dossiers de fond comme la sécurité routière, la lutte contre les nuisances aériennes et la restauration de la Chapelle ..



Enterrée vivante !

Ce titre digne d'un film d'horreur est, hélas, la triste réalité. Le maire de Vaux sur Seine a demandé la révision de son PLU (plan local d'urbanisme) de façon à lever le classement en zone naturelle boisée protégée dont bénéficient 25 hectares de notre forêt de l'Hautil. Ce déclassement va aboutir à la destruction de nombreuses espèces rares et protégées de la faune et de la flore et à l'appauvrissement de l'écosystème du massif.

Le but de ce déclassement est de permettre à une société privée (Petitdidier et fils) d'y exploiter une décharge (centre d'enfouissement technique de classe 3 comme l'appelle pudiquement l'entreprise). Il est prévu le dépôt d'un million de mètres cubes de déchets : gravats, mâchefer, granulats, béton matériaux de construction pouvant contenir de l'amiante, etc ... ce qui va enterrer la faune et la flore sous plusieurs mètres de profondeur, détruisant à jamais cette richesse naturelle que nos enfants risquent de perdre.

Le plus fort est que le dossier d'enquête public déposé à la mairie de Vaux ne contient aucun engagement de réhabilitation du site de la part de l'entreprise qui s'est seulement engagée à restituer la décharge à la mairie en échange d'un euro symbolique (au lieu du prix habituel de 30 deniers). La société Petitdidier exploite déjà ce site en toute illégalité sans attendre le déclassement, avec le soutien du maire de Vaux sur Seine qui présente toute l'opération comme, je cite, une "réhabilitation de la forêt" visant à combler des fontis qui n'existent pas dans cette zone !

Notre association a été alertée par Mme Monique ORY de DEF'SIT. Nous avons rapidement décidé de nous regrouper en **"Collectif pour la protection du massif de l'Hautil"** afin d'empêcher cette destruction de notre environnement. Nous sommes déjà une quinzaine d'associations à lutter contre ce "début de calvitie" en plein milieu de la forêt qui, si nous ne faisons rien, finira par la rendre chauve et stérile.

Vous pouvez dès maintenant signer la pétition électronique sur notre site <http://hautil.org>. Nous sommes décidés à nous battre jusqu'au bout contre cette expérience stupide (deux essais du même genre ont déjà été effectués à Vaux et à Courdimanche, ils ont aboutis à transformer des pans entiers de forêt en terrain vague sans vie). Nous avons le soutien d'un grand nombre d'élus locaux (maires, député, présidents d'agglomération, délégué cantonal, etc ...) qui se sont clairement exprimés contre le projet de déclassement.

Le combat contre ces pollueurs et ce maire qui veut dépecer notre forêt ne fait que commencer. Soutenez-nous avant qu'il ne soit trop tard, ensemble nous pouvons sauver notre cadre de vie.

Lionel

Une décharge de 25 ha dans la forêt de l'Hautil



Une enquête publique a eu lieu à la mairie de Vaux sur Seine visant à recueillir les avis des habitants et des riverains sur le déclassement de 25 hectares de forêt actuellement situés en zone N.E.B.C. (espace naturel boisé et classé). Un "dossier" d'accompagnement (dossier de révision du PLU) est joint à cette enquête qui présente un "projet de réaménagement" prévoyant le défrichement et le comblement des fontis (trous se formant en surface suite à l'effondrement d'anciennes galeries de mines) par une entreprise.

De quel projet s'agit-il réellement ?

L'étude objective du dossier accompagnant l'enquête publique montre clairement qu'il s'agit en fait d'autoriser l'exploitation d'une décharge de grande envergure (centre d'enfouissement de déchets inertes) par une société privée (Petitdidier et fils) en rasant la forêt existante (qui leur a été vendue par un exploitant forestier de Vaux, M. BUSON). En effet, le dossier présente en détail le fonctionnement d'un centre d'enfouissement de déchets inertes de classe 3. Ce dossier indique d'ailleurs (pages 38-39) une estimation du volume des déchets enterrés où étalés à un million de m³ au total ! On peut dès lors s'interroger sur la communication de la mairie de Vaux sur Seine qui présente ce dossier comme une "réhabilitation" du massif forestier de l'Hautil destiné à l'ouvrir au public (après avoir entièrement détruit et pollué le site !).

Pourquoi avoir choisi un site situé dans un espace protégé ?

Le massif forestier de l'Hautil abrite des dizaines d'espèces rares de faune et de flore, certaines espèces sont protégées (il est donc interdit de les détruire, comme par exemple la citrine utriculaire ou la roselière à ranunculus lingua). Pourquoi alors une société voudrait y implanter un centre d'enfouissement de déchets de grande envergure ? D'autre part, l'on ne peut pas non plus retenir la volonté de combler les fontis puisque ce terrain est situé en zone bleue (danger modéré), qu'il a été foudroyé en 1973 (ce qui limite encore plus les risques puisque les effondrements ont déjà eu lieu) et qu'il pourrait dès maintenant être ouvert aux promeneurs en l'état sans qu'il soit besoin de rajouter des milliers de ton-

nes de gravats en surface en enter- rant les arbres, les plantes et la faune et en supprimant toute vie. Un projet similaire s'est déroulé il y a une ving- taine d'année à Courdimanche. Malgré le rajout de terre végétale en surface les arbres n'ont jamais pu repousser. Conséquence : 12 hecta- res de forêt sont devenus 12 hecta- res de terrain vague dévasté. Est-ce ce désastre que veut reproduire la mairie de Vaux ?

Une société opérant déjà dans l'illégalité ?

La société Petitdidier exploite 3 hec- tares sur le site en question depuis des mois alors qu'il est situé dans un espace naturel protégé. Une noria de camions viennent quotidiennement y déverser toute sorte de déchets (gra- vats, béton, mâchefer, granulats, matériaux de démolition pouvant contenir de l'amiante, être radio-actif ou pollué, etc. ...) sans qu'il y ait apparemment d'autorisation adminis- trative. Pour rappel, des textes précis : Code de l'environnement Article L 541-30-1, Code forestier Article L 311-1, Code de l'urbanisme Article L 121-7 encadrent cette activité et exi- gent des autorisations préfectorales préalables. Il est donc étonnant de voir que la mairie de Vaux sur Seine ne mène aucune action pour faire fer- mer un site qui opère ouvertement en toute illégalité ?

Un dossier où la moitié des don- nées sont manquantes (notamment les données économiques et l'inven- taire préalable du site) : Il est reconnu dans le dossier à la page 19 que le site qui va être détruit renferme des espèces rares et des espèces proté- gées : « Par contre, le site comprend une faune intéressante, notamment une avifaune comprenant des espè- ces protégées ». La société Petitdidier ne présente pas de projet de reboisement et ne s'engage sur rien en échange de la destruction du site. Il manque dans le dossier l'étude topographique du site, qui a pourtant été réclamée par la sous-préfecture. Il est impératif que soit présent dans le dossier un calendrier précis de

reboisement qui n'y figure pas. Il doit également y avoir un devis argu- menté du coût des milliers de tonnes de terre végétale, des milliers d'arb- res (avec leur liste précise et leurs essences), des milliers de plantes devant être réintroduits sur les 25 hectares du site. Le coût total doit être détaillé dans des devis et cette somme (comme l'exige les normes comptables) doit être provisionnée dans les comptes de l'entreprise Petitdidier. De plus, afin de garantir la bonne exécution de la réhabilitation du site, une garantie bancaire d'un montant correspondant doit être four- nie par Petitdidier à la mairie de Vaux

Une grave série de questions sans réponses :

- Comment la société Petitdidier a pu fonctionner sans obtenir d'autorisa- tion administrative ?
- Pourquoi a-t-on choisi une réserve écologique comme site d'enfouisse- ment de déchets ?
- Pourquoi la mairie de Vaux sur Seine soutient-elle un projet de des- truction de son patrimoine au profit d'une société privée ?
- Quelles seront les conséquences sur la circulation locale d'une décharge de 25 hectares quand l'on voit que celle de 3 hectares provoque déjà un important trafic de poids lourds sur les départementales avoi- sinantes (ce qui a eu pour effet de détruire le revêtement de la route devant l'entrée du site) ?
- Pourquoi le dossier de l'enquête publique ne présente pas de projet concret de réhabilitation du site et est principalement constitué par l'explica- tion du fonctionnement d'une décharge de matériaux inertes ?
- Pourquoi la société Petitdidier n'in- dique aucune donnée chiffrée sur les coûts de la réhabilitation ni aucun calendrier dans son dossier ?
- Pourquoi un inventaire précis de la faune et de la flore sur le site n'est-il pas prévu avant de commencer à déboiser et à entasser des centaines de tonnes de déchets ?
- Pourquoi aucune étude sur la pollu- tion des nappes phréatiques du fait des matériaux enterrés et du ruissel-

lement des eaux de pluie n'a pas été réalisée ?

- Dans combien de temps la forêt retrouvera t-elle son aspect actuel, sa richesse et sa diversité si ce projet aboutit ? 15 ans ? 25 ans ? 50 ans ? 100 ans ? Jamais ?

Une "désinformation" organisée par la mairie de Vaux et par l'entre- prise Petitdidier ?

Le fait de donner un "verniss écolo- gique" au projet de raser cette forêt pourrait presque faire sourire s'il ne s'agissait pas de nous p r i v e r (nous et nos enfants) de ce site pour des dizaines d'années. Devons nous laisser détruire ce "poumon vert" de l'Ile de France au profit d'une société privée qui opère au mépris de la législation, qui choisit un lieu mani- festement inadapté à son activité et qui ne s'engage pas par écrit à remet- tre le site en état après son "départ" (dont la date est inconnue). Quel message la mairie de Vaux sur Seine veut-elle faire passer en encourageant une société privée qui opère dans l'illégalité au préjudice des habi- tants de sa commune et de l'ensem- ble du massif de l'Hautil ?

En conclusion l'on ne peut que s'op- poser à un projet visant aussi ouver- tement à lever la protection dont bénéficie la forêt du massif de l'Hautil pour pouvoir la raser. Nous deman- dons la fermeture immédiate du site de Vaux à la société qui opère sans les autorisations administratives requises.

Nous demandons que soient enlevés les énormes monticules de gravats, mâchefer, béton, granulats et autres matériaux non identifiés qui défigu- rent le site, aux frais de l'entreprise Petitdidier.

Nous demandons l'abandon du projet de déclassement des 25 hectares de notre forêt et que tout futur projet se fasse en concertation avec l'ensem- ble des élus des communes du mas- sif de l'Hautil, des associations de défense de l'environnement et des habitants du massif.

Beaujolais Nouveau



Cette année le Beaujolais Nouveau est arrivé à Bien Vivre à l'Hautil vendredi 21 novembre.

Etait-il porté vers le goût de mûre, banane, cerise ou framboise ? C'est selon... mais qu'importe le goût pourvu que la convivialité soit là. Et comme à chaque rencontre organisée par BVH il n'a pas été nécessaire de la convier, chacun l'avait amenée avec lui autour de buffet campagnard de

rigueur (merci Catherine) et des traditionnelles rencontres amicales de circonstance.

Depuis cette mémorable soirée j'ai appris que l'île de France avait consommé (avec modération) 1,6 millions de bouteilles sur les 9 millions produites, nous n'en avons modestement consommées que quelques petites dizaines ce soir là.

CB



Galette des Rois

Fidèle à la tradition, Bien Vivre à l'Hautil a offert, le samedi 24 janvier, à tous ses actuels et nouveaux adhérents, la galette des Rois.

L'occasion donnée à à chacun de démarrer en douceur la nouvelle année ..

Galettes, cidres, fèves et rois ..



Randonnée de décembre

Pour notre randonnée de décembre nous avons donné rendez-vous aux marcheurs émérites à Evéquemont, point de départ d'un itinéraire de 9 km.

Après avoir remonté les ruelles d'Evéquemont, nous traversons les bois de l'Hautil, non sans avoir été terrorisé par quelques tirs de chasseurs !

Puis nous traversons le charmant village de Condécourt avant de nous diriger vers le château de Villette (où a été tournée une scène du Da Vinci Code).

Malgré un terrain plutôt boueux et un peu de brouillard, la ballade a été appréciée de tous et s'est terminée, comme il se doit, par le verre de l'amitié.



VdS



Compte tenu de l'intérêt de certains points de passage de notre itinéraire, nous tenons à votre disposition un petit fascicule, remis à chaque participant, décrivant la ballade.



Commémoration du 11 Novembre



Le 90ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale (1914-1918) qui devait être " la der des ders " a été comme il se doit célébrée le 11 novembre au cimetière de Triel mais une autre cérémonie a eu lieu au parc Sénét. En effet, a été érigée une stèle sur laquelle ont été fixés les marbres qui se trouvaient à l'intérieur de la mairie et sur lesquels figurent les noms des Triellois morts pour la France lors de ce conflit.

Lors de l'inauguration, parmi les drapeaux des associations d'anciens combattants, de poilus et du maire, notre vice-président, Mike Close, portait le drapeau de l'association britannique RAFA (Royal Air Force Association de St Germain-en-Laye & District Branch).

CB

La Chapelle Sainte Jeanne d'Arc

Depuis notre dernier Planitre les travaux extérieurs restants ont tous été réalisés à l'exception de quelques finitions, dues au froid, ainsi que l'installation d'un paratonnerre, en raison d'un manque de financement.

Une équipe, dirigée par M. Chouquet, des Services Techniques de la municipalité a fait un travail de qualité, permettant la mise en valeur de la Chapelle, en aménageant l'accès piéton. Le parking a également été réalisé sous le contrôle d'Amparo MARTAUD, Directrice de Services Techniques.



Un moment délicat a été l'installation de la cloche, " Henriette-Françoise ", qui pèse environ 70kg.



Avant son installation la cloche a été exposée à l'église Saint Martin pendant quelques semaines et nous avons pu constater gravés dessus, sans doute les

noms des donateurs lors de sa fabrication en 1951 : Jean CAHEN, Marguerite HUMBLE, René LEDUC, Jean-Marie CAVAN, Alain DU TEIL et Maryvonne NOEL.

Des discussions sont en cours concernant le financement du paratonnerre qui, nous espérons, nous permettra de réaliser son installation avant les orages de printemps.



Si vous êtes en mesure de participer au financement veuillez contacter Mike Close au 01 39 74 05 35 ou E-mail : closemic@aol.com. Merci.

Equipements électriques: les bonnes pratiques

A l'usage, les bonnes pratiques

Les modes d'emploi des équipements électro-ménagers donnent des renseignements importants. Les lire avant d'installer un appareil et de l'utiliser permet d'en obtenir le meilleur service.



Le linge

La plupart des ménages possède une machine à laver et un fer à repasser. Les sèche-linge sont moins répandus mais leur nombre croît régulièrement. Ces dernières années, les lave-linge ont fait de gros progrès : consommation d'eau moindre, efficacité de lavage accrue. Les lessives aussi : technologies plus efficaces à basses températures et composants actifs à froid pour certaines d'entre elles. Ces progrès permettent d'obtenir de très bons résultats de lavage à basses températures. C'est important car **un lavage à 30°C consomme 3 fois moins d'énergie qu'un lavage à 90°C et un lavage à froid consomme 2 fois moins qu'un lavage à 40°C.**

Pendant sa « vie », un lave-linge consomme en eau et en électricité **l'équivalent de son coût d'achat**. Quelques gestes simples permettent de faire des économies sur ces consommations :

- avec les machines actuelles, **les basses températures suffisent** la plupart du temps et le pré-

lavage est inutile. Le lavage à froid devient même possible avec certaines lessives performantes ;

- **le tambour doit être bien rempli** ;

- si l'on possède un sèche-linge, **il faut acheter une machine à laver dont l'essorage est très efficace et privilégier** autant que possible le **séchage naturel** : il est gratuit et ne consomme pas d'électricité!

- **le fonctionnement pendant les heures creuses est économique** si l'on bénéficie de cette option tarifaire. Certaines machines sont équipées d'un « départ différé » qui permet de profiter facilement de cet avantage. L'appareil doit être silencieux pour ne pas être gênant.

On ne trouve pas de sèche-linge de classe énergétique A en France. Cet équipement **très gourmand en électricité** présente deux techniques d'évacuation de l'humidité :

- dans les sèche-linge à condensation, l'air humide est refroidi puis condensé, l'eau obtenue est recueillie dans un réservoir qu'il faut vider ou éliminée par vidange directe ;

- dans les sèche-linge à évacuation, l'air humide doit être évacué à l'extérieur du logement par le tuyau prévu à cet effet.

Les seconds sont souvent moins énergivores, mais leur raccordement à l'extérieur doit être correct pour ne pas dégrader la qualité de l'air du logement par un apport excessif d'humidité. Les machines lavantes séchantes sont peu répandues et leur efficacité de séchage est médiocre.

La vaisselle

Le lave-vaisselle est présent dans de nombreuses cuisines et on s'en sert tous les jours : les

économies d'eau et d'énergie réalisables sont donc particulièrement bienvenues !



Les modèles récents consomment **moitié moins d'eau qu'il y a dix ans** : de 10 à 15 litres pour une vaisselle. Ils sont plus économiques qu'une vaisselle à la main, si on les fait tourner bien remplis. Pour un lavage efficace, il faut **nettoyer régulièrement le filtre** de la cuve et le joint de porte, **surveiller le niveau de sel, vérifier** annuellement **les tuyaux** d'arrivée et de sortie d'eau et **respecter la dose de lessive** recommandée.

80 % de l'énergie consommée par un lave-vaisselle sert à chauffer l'eau. **Moins il utilise d'eau, moins il consomme d'énergie.** Le programme « éco », qui lave à température plus basse, permet de réduire encore la consommation.

Le tarif « heures creuses » fait faire des économies, mais l'appareil doit être assez silencieux pour ne pas gêner quand il fonctionne la nuit.

Le froid

Les équipements de froid sont très gourmands : plus de 30 % de la consommation d'électricité spécifique d'un ménage. Bien les utiliser et bien les entretenir permet de ne pas les rendre encore plus énergivores.

Le réfrigérateur et le congélateur fonctionnent mieux :

- **si l'air circule bien** derrière

l'appareil et à l'intérieur ;

• **si la grille arrière est dépolisée** régulièrement, deux fois par an environ.



Le **nettoyage fréquent** des parois intérieures des appareils et **l'emballage des aliments**

limitent les risques hygiéniques et la formation d'odeurs désagréables.

Attention au givre...

Il provient de la vapeur d'eau. En couvrant les plats, en enveloppant les légumes, en surveillant l'étanchéité de la porte du réfrigérateur ou du congélateur, on limite sa formation. C'est important, car un demi-centimètre de givre augmente leur consommation de 30 % et plus. **Dès que la couche de givre dépasse 2 à 3 mm, il faut penser à dégivrer !**

Les appareils en froid ventilé n'ont pas besoin de dégivrage et répartissent mieux le froid mais ils consomment davantage : jusqu'à

30 % en plus.

... et à la chaleur !

Les appareils de froid n'aiment ni le voisinage du four ou du radiateur, ni l'ensoleillement direct. Une pièce non chauffée, c'est même l'idéal pour un congélateur. Ils n'apprécient pas qu'on ouvre leur porte souvent ou longtemps. Les plats chauds ou tièdes n'ont pas leur place dans un réfrigérateur, et encore moins dans un congélateur.

Les **bonnes températures** de réglage **+ 4 °C** pour le réfrigérateur, **- 18 °C** pour le congélateur.

VdS

source: Ademe

BVH à l'expo Nature

BVH avec ses courges spaghetti à l' " EXPO NATURE "



Depuis quelques années la nature est à l'honneur lors d'un week-end à Triel. C'est donc les 15 et 16 novembre à l'Espace Sénét que BVH a monté son stand. Une présence qui a attiré beaucoup de questions car nous avons invité un sujet d'actualité : la culture bio avec pour illustration le système des paniers de légumes bio préparés sur abonnement. Le thème choisi cette année, "Vergers et potagers d'aujourd'hui" a permis à David

d'exposer ses courges spaghetti cultivées sur l'Hautil qui ne dépareraient pas au milieu des légumes insolites.

Organisée par des associations locales avec l'aide de la Mairie, il y

avait : un concours de pommes, des champignons, et bien sûr le vigneron de Triel était là. Une attraction sur laquelle Roland et Françoise ont flashé : la confiture de cynorrhodons (un délice) et qui n'est autre que le "gratte-cul" qui abonde dans les haies à l'automne.

CB



CYNORRHODONS

Nuisances aériennes



2008 a vu se poursuivre les grandes manœuvres orchestrées par l'Etat en faveur du développement sans frein de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle au détriment de la qualité de vie et de la santé des millions de Franciliens survolés.

Sans surprise, le Conseil d'Etat a rejeté en septembre les recours en annulation du nouveau Plan d'Exposition au Bruit de Roissy déposés par les associations, dont le CIRENA, et les collectivités locales devant le Conseil d'Etat. Pour mémoire, ce PEB, rejeté lors de l'enquête publique par plus de 18 000 personnes, la quasi-totalité des municipalités concernées, le Conseil Général du Val d'Oise etc. prévoit une augmentation à 680 000 du nombre de mouvements annuels sur Roissy (530 000 aujourd'hui), délimite une nouvelle zone de nuisances (dite zone D) sans apporter aucun droit supplémentaire à ses habitants, bien au contraire, concerne 127 communes et pour la première fois s'étend jusqu'aux Yvelines.

Le CIRENA a déposé un nouveau recours, devant la Cour Européenne des droits de l'homme.

Etonnamment (et malheureusement), le SDRIF récemment adopté par la Région Ile de France est très en retrait par rapport au vœu que l'assemblée régionale avait voté en mars 2006 sur la question des nuisances aériennes. Les pressions conjuguées des CCI et de l'Etat ont fait disparaî-

tre du document final toute idée de plafonnement du nombre de mouvements et d'établissement d'un couvre feu alors que ces deux points essentiels figuraient dans le projet initial.

Enfin et plus récemment, le président du Conseil Economique et Social, M. Dermagne, à la demande du Chef de l'Etat, a remis à MM Bussereau et Blanc un rapport de propositions pour l'établissement d'une Charte de développement durable de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Conformément à ce que redoutait le CIRENA, qui a été auditionné par la Commission DERMAGNE, ce document ne contient aucune avancée en terme de réduction des nuisances aériennes. Il ne reprend en rien les propositions du CIRENA remises par écrit le 7 mai 2008 à M. DERMAGNE lors de l'audition :

- Relèvement des altitudes de survol de nos villes du Nord-ouest Francilien (situées à plus de 30 km de Roissy) au-dessus de 3000 mètres et amélioration des trajectoires et des procédures d'approche ;
- Limitation impérative du nombre de mouvements annuels sur Roissy à un maximum de 500.000 (2 fois Orly) ;
- Suppression définitive des vols de nuit et instauration d'un véritable couvre-feu de huit heures d'affilée sur Roissy (de 23h à 7h) comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il ne contient pas les bases de " l'accord mutuellement avantageux " entre les " différentes parties prenantes " que souhaitait le Président de la République dans sa lettre de mission à M. DERMAGNE.

Il se contente juste de reprendre un certain nombre de propositions de la DGAC, toujours les mêmes, dont il est question depuis des années : réduction du bruit à la source pour les avions de nuit, interdiction des avions bruyants du chapitre 3, amélioration des approches, renouvellement des flottes, formation des pilotes.

Ces propositions sont notoirement insuffisantes du fait de l'augmentation structurelle constante du trafic qui efface mécaniquement les maigres gains qui ont pu être obtenus en matière de réduction des nuisances sonores.

Par ailleurs, l'amélioration des approches préconisée par l'ACNUSA depuis des années est loin d'être un fait acquis.

Il est clair que dans ce contexte et dans ces conditions, le CIRENA ne cautionnera pas cette Charte par sa signature.

Il continuera de dénoncer l'imposture du double discours qui promet de réduire les nuisances tout en développant le tout aérien.

Le Chef de l'Etat avait demandé à M. Dermagne de résoudre la quadrature du cercle. Comme prévu, il n'y est pas parvenu.

Jean-François MICHEL
Président du CIRENA



Sécurité routière

Le 20 Octobre 2008, le Collectif a rencontré le Conseiller Général Monsieur Tautou. L'objet de cette réunion était de prendre contact avec le nouveau conseiller et de l'informer de l'action menée par le Collectif depuis de nombreuses années en matière de sécurité routière sur l'Hautil. Il s'agissait aussi pour le Collectif de faire l'inventaire de ce qui avait été déjà réalisé et d'avancer ses propositions de futurs aménagements

, en vue d'achever enfin la sécurisation routière de l'Hautil.

Monsieur Tautou s'est prononcé sans ambiguïté en faveur de la poursuite des aménagements et a demandé que le Maire de Triel dresse, par un courrier adressé au Conseil Général via la Communauté d'Agglomération, la liste précise des travaux à réaliser sur l'axe de la D22 dépendant du Département.

Monsieur Mancel, maire de Triel est donc venu pendant plus de deux heures sur l'Hautil pour identifier en compagnie de plusieurs membres du Collectif les problèmes de sécurité routière restants et les dispositifs à créer. Cette visite a fait l'objet d'une lettre adressée par la Mairie de Triel à Monsieur Tautou que vous trouverez ci-dessous.

Robert Landsberger



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

CHEF-LIEU DE CANTON

Secrétariat Général

Nos réf. : JM 2008.137
☎ 01 39 70 22 00

Objet : Aménagement sécurité routière pour la RD22 rue des Frères Leiris et secteur Parc aux étoiles RD2 rue de la Chapelle

Monsieur Philippe TAUTOU
Conseil Général des Yvelines
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES

Triel-sur-Seine, le 12 décembre 2008

Cher Philippe,

Faisant suite à notre rencontre, Nathalie Juban (Maire-Adjointe déléguée à la Voirie) et moi-même, le 2 décembre dernier avec Messieurs Landsberger et Desvignes représentant le Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil, je te fais part de leurs remarques et de leurs souhaits.

⊗ Carrefour rue des Frères Leiris /rue Paul Meyan / route de Maurecourt – rue des Frères Leiris

1 Chicane et barrières non visibles de nuit.

☞ installation de « cat's eyes » autour de la chicane (pour remplacer 3 réflecteurs inefficaces car mal positionnés) et sur la bordure du trottoir car les véhicules percutent les barrières qui sont remplacées très régulièrement par les services de la ville.

2 Panneaux de limitation de vitesse inexistants avant le carrefour et au niveau du panneau d'entrée en agglomération Triel sur Seine (qui est à déplacer après l'allée des Sangliers). Linéaire trop court entre le panneau 70 km/h rue Paul Meyan et le carrefour donc freinages brutaux en arrivant au niveau de la chicane.

☞ Installation d'un panneau de limitation à l'entrée de l'agglomération (revoir le positionnement) rue Paul Meyan puis de limitation à 30 Km/h pour ralentir au niveau du passage de la chicane (pour un ralentissement progressif).

3 Panneau « céder le passage » en venant de Maurecourt inefficace. La végétation gêne la visibilité du panneau de loin et le panneau est trop en retrait sur le trottoir.

☞ Déplacement du panneau, qui pourrait être remplacé par un stop avec marquage au sol pour renforcer la signalétique pour l'arrivée dans le carrefour.

⊗ Tronçon entre l'Ecole et l'auberge : carrefour direction Jouy le Moutier - rue des Frères Leiris

1 Partie non encore aménagée suite à l'étude Kinergos d'où reprise de vitesse par les véhicules et bruit.

⚡ Installation d'une nouvelle chicane avec « cat's eyes » et création d'un passage protégé pour la traversée des piétons d'autant que le trottoir n'existe que d'un côté de la route.

2 Au n°19 : de nombreux véhicules font demi-tour. Récemment, lors de sa manœuvre de nuit, un véhicule s'est retrouvé dans le fossé qui n'est pas visible.

⚡ Installation d'une barrière avec réflecteur (une borne ciment ne serait sans doute pas assez visible).

ⓂCarrefour de la Chapelle jusqu'à la mare de l'Hautil - rue des Frères Leiris

1 Le stationnement a été autorisé à cheval sur la route et le trottoir mais en stationnant ainsi, des véhicules ont été endommagés par des véhicules circulant sur la route à vitesse excessive. Les véhicules sont donc stationnés sur le trottoir, ne laissant aucun passage aux piétons.

⚡Le stationnement à cheval sur la route doit être impérativement protégé. Ces chicanes contribueront à ralentir la vitesse (prévu dans l'étude Kinergos). Une circulation sera possible sur le trottoir pour les piétons.

2 Le panneau de la ville de Triel annonçant le jumelage, gêne la visibilité au sortir du chemin de la mare.

⚡ Panneau à déplacer.

ⓂSecteur Parc aux étoiles - rue de la Chapelle

Sorties du Parc aux Etoiles, du parking (et terrain de sport), du chemin menant au Club Equestre... : peu de visibilité sur la rue de l'Hautil. Vitesse à 50 peu respectée.

⚡ Installation d'un panneau clignotant, lumineux pour l'arrivée sur le plateau dans la rue de la Chapelle depuis la rue de l'Hautil.

Concernant ce secteur, la ville fera les études et évaluera les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Je te remercie par avance de l'engagement du Conseil Général pour prendre en compte ces demandes qui me paraissent indispensables pour la sécurité des habitants de l'hautil.

Je te souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et te prie de croire, cher Philippe, en l'expression de mes sincères amitiés.

Joël MANCEL
Maire de Triel-sur-Seine

HOTEL DE VILLE – PLACE CHARLES DE GAULLE – 78510 TRIEL-SUR-SEINE
Téléphone : 01 39 70 22 00 – Télécopie : 01 39 70 22 22
E-mail : secretariat@triel.fr – www.mairie-triel78.fr

Message important du Bureau

Le nombre insuffisant d'adhérents à jour de cotisation rend de plus en plus difficile l'organisation des activités préparées ou accomplies pour vous par nos bénévoles.

Nous vous rappelons que Bien Vivre à l'Hautil agit principalement dans les domaines suivants :

- préservation du cadre de vie : travaux et aménagements, sécurité routière, qualité de l'eau, etc..
- défense de l'environnement : nuisances aériennes, propreté du

hameau, protection de la forêt, etc..
- animations de quartier : feu de la Saint-Jean, beaujolais nouveau, galette des rois, randonnées pédestres, etc..

Adhérer à notre association, c'est apporter son soutien à une cause d'intérêt général, agir pour améliorer la qualité de votre cadre de vie, défendre votre patrimoine, défendre la sécurité de vos enfants, animer la vie du hameau et préserver l'environnement.

Adhérer c'est influencer sur les actions les plus urgentes à mener, chacun de vous peut apporter sa participation.

En adhérant, vous contribuez à motiver nos bénévoles qui agissent pour vous.

En adhérant, vous contribuez à rendre notre association plus forte, à faire en sorte que les dossiers qu'elle défend soient mieux entendus par les pouvoirs publics.

Un circuit de F1 au pied de l'Hautil



Un circuit de F1 au pied de l'Hautil, à moins de 8 km à vol d'oiseau de notre hameau ! Pollution, nuisances sonores, non sens écologique et économique, qui voudrait de cela pour ses enfants ?

Un Collectif : Flins sans F1 vient de se constituer pour s'opposer au projet de circuit de Formule1 sur les communes de Flins et des Mureaux, porté par M. BEDIER, président du Conseil général des Yvelines, projet qui est non seulement contraire au Grenelle de l'Environnement mais est aussi un gaspillage d'argent public en pleine crise économique.

Ce Collectif regroupe plusieurs associations de défense de l'environnement, le groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France, des représentants des habitants de la vallée de la Seine, des organisations politiques (Les Verts, CAP21, NPA), des militants syndicaux et politiques de toutes les tendances confondues, des municipalités (Mézy-sur-Seine, Juziers), des élus locaux (maires, anciens maires, maires adjoints, conseillers municipaux, conseillers régionaux) et des citoyens.

Projet de circuit de Formule 1 : rappel succinct des faits

Les responsables en matière de

Formule 1 sont partis du postulat qu'il fallait un nouveau circuit en France et que celui-ci devait se trouver en région parisienne, ce qui reste toujours à démontrer.

Une fois cette prétendue vérité assénée, plusieurs sites sont entrés en lice pour aboutir aux échecs de Versailles et de Marne la Vallée, projets massivement rejetés par les populations locales et des élus.

Sans aucun véritable débat préalable, le projet porté par Pierre BEDIER et le Conseil général des Yvelines est comme tombé du ciel quelques jours avant la fin du délai de dépôt des dossiers auprès de la Fédération de Formule 1 et surtout quelques jours après que les terrains agricoles touchés par le projet soient vendus par la SAFER à l'Agence des Espaces verts afin que la Région Ile-de-France réalise son plus grand projet d'agriculture biologique.

A ce jour, ce dossier comporte exclusivement un circuit de Formule 1 porté par le groupe LAGARDERE soutenu notamment par François FILLON, Premier ministre, passionné de sport automobile et membre du comité directeur des 24 heures du Mans ainsi que de l'automobile club de l'Ouest et par Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Les arguments avancés par les pro-

moteurs du projet de circuit F1

- Un facteur d'attractivité internationale, de développement économique et local
- La Formule 1 comme laboratoire d'essais et de recherche de l'automobile (récupération d'énergie au freinage), piste d'essai pour les voitures élec-

triques

- Développement des activités de prévention et sécurité routière
- Un modèle de développement durable avec un circuit de Haute Qualité Environnementale (traitement paysager, protection phonique à l'aide d'écrans végétaux et de gradins végétalisés, un bon bilan carbone du fait de la localisation en Ile-de-France, des précautions prises pour protéger le champ captant d'eau potable, etc.
- Promesses de recettes fiscales et de création de 5000 emplois sans oublier la sauvegarde de l'usine Renault de Flins.

Une réalité bien différente

Si le projet tel qu'il a été rapidement présenté aux différents maires et conseillers généraux, et rares élus dans la confiance pouvait paraître la solution à tous nos problèmes locaux, la réalité est toute autre.

A l'heure où une crise financière, économique, environnementale et sociale menace, entre autres, l'avenir du tissu industriel de la Vallée de la Seine, le Conseil général est prêt à dépenser 150 millions d'euros d'argent public pour un projet dont l'avenir est pour le moins incertain donc à risques importants (déficit probable, etc.), sans parler d'un gros problème environnemental.

• **Les prétendues retombées économiques** sont loin d'être évidentes à l'heure où Honda se retire de la F1, où le Grand Prix d'Australie enregistre un déficit record, où le Grand Prix d'Allemagne risque de ne plus avoir lieu sauf s'il reçoit une aide massive de fonds publics, où Max MOSLEY, Président de la Fédération internationale de Formule 1 lance un cri d'alarme sur la viabilité économique de ce sport, etc. Le danger est, à terme, une demande accrue d'argent public pris dans la poche du contribuable local.

• **Les retombées au niveau de l'emploi** : si la construction du circuit de F1 et de ses abords procurera des emplois de façon certaine à court terme, la création d'emplois pérennes est moins évidente concernant le circuit du fait de la crise de l'automobile et surtout de la nécessaire reconversion de ce secteur industriel pour faire face à une économie post-pétrolière. Pour assurer des emplois à long terme, il faut investir dans les voitures propres qui n'ont pas besoin d'un circuit F1 (RENAULT s'est d'ores et déjà engagé à relancer son activité sur le site de Flins en implantant sa chaîne pour sa future voiture électrique), revoir la mobilité, prévoir des moyens alternatifs de transport, etc. La crise tragique de l'automobile n'est pas uniquement due à la crise économique que nous traversons, la représentation de l'automobile a changé dans nos esprits. La petite voiture économe est maintenant valorisée sur le plan sociétal. Manifestement Pierre BEDIER n'a pas pris la mesure de la révolution qui est en train de s'accomplir. Il faut massivement investir dans les secteurs qui ont de l'avenir et non dans le passé pour procurer de l'emploi à long terme.

• **Un projet posant des problèmes importants** car ne respectant pas :
- Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui prévoit sur cette partie du territoire yvelinois de consolider la ceinture verte essentielle à l'avenir et au bien-être des Franciliens,
- Le schéma régional de l'Agence des

Espaces Ouverts dans l'OIN,
- Le Grenelle de l'Environnement,
- Le projet européen d'aide pour une agriculture périurbaine LEADER qui était prêt à financer l'agriculture biologique sur ce territoire,
- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI),
- Ainsi que les principes mêmes du développement durable aussi bien sur le plan économique, social et environnemental.

• **Un circuit supprimant l'implantation du plus grand espace d'agriculture biologique d'Ile-de-France.**

Sur cette zone étaient prévues l'installation de jeunes agriculteurs bio, la création d'une ferme pédagogique, de jardins familiaux, d'une exploitation apicole, d'un conservatoire régional du patrimoine d'arbres fruitiers.

L'idée que l'on puisse faire cohabiter un peu de maraîchage bio à côté d'une piste F1 qui dégage 8400 tonnes de CO2 pour 22 bolides sur 44 tours durant 90 minutes relève d'une imposture.

• **Un circuit soi-disant environnemental** Pierre BEDIER utilise les pires outils du greenwashing ou blanchiment écologique faisant valoir ses bonnes intentions en voulant prouver que le circuit est de Haute Qualité Environnementale (HQE).

- les gradins seront végétalisés, etc. c'est mieux que rien mais ne rend pas le circuit respectueux de l'environnement pour autant.

- La localisation en Région parisienne améliore le bilan carbone qui est mauvais pour la F1,

- Les spectateurs viendront par le train par une desserte performante alors que la ligne existante est saturée et victime d'incidents réguliers depuis des années. Alors pourquoi faut-il créer 30 000 places de parking dont une partie sur le site Renault, élargir l'autoroute A13 avec une nouvelle sortie dédiée au site ? Le bilan carbone risque d'être fort mauvais avec cet afflux de circulation. On risque de rajouter de congestion sur de la congestion...

- Le circuit se situe en partie en zone

inondable, le PPRI classant cette zone comme risquant d'être particulièrement touchée par les grandes crues à venir (décennales ou centennales) devant permettre d'éviter l'inondation de zones habitées comme l'Ile Verte sur les communes de Mézy-sur-Seine Juziers ainsi que les bords de Seine. Cette partie de la vallée est classée comme totalement inconstructible. Les terrains pourraient être recouverts de 2 mètres d'eau en cas grandes crues.

- Ce circuit, s'il se réalise, se trouverait sur la deuxième nappe phréatique la plus importante d'Ile de France (30 000 000 par an) qui alimente en eau potable plus de 700 personnes dans les Yvelines et les Hauts de Seine et quelques mètres d'un champ de captage essentiel l'Ouest parisien.

- La vie paisible des habitants, à des kilomètres à la ronde, deviendrait impossible la majeure partie du temps du fait bruit engendré par la présence des formules 1 et des autres événements prévus sur le site (250 jours par an), la présence de la Seine et des coteaux de la vallée servant d'amplificateurs.

- Quid également de la présence d'une réserve ornithologique à proximité d'une piste.

Pour finir, ce projet coûteux pour le contribuable local, où rien n'est prévu pour un véritable développement économique, ressemble à un caprice d'autocrate qui ne respecte pas sa propre parole. Pierre BEDIER avait promis lors de sa présentation de l'Opération d'Intérêt National à 52 communes qu'aucun grand projet ne serait décidé sans concertation et sans consultation avec la population, les élus et les associations...

Le département des Yvelines ne devrait-il pas mieux investir dans des projets innovants et respectueux de l'environnement pour ce secteur économique et géographique ?

La crise économique impose que les investissements, qui seront faits pour en sortir le plus rapidement possible, n'obèrent pas gravement l'avenir à moyen et à long terme.

Triel-sur-Seine réfléchit à un nouveau quartier

Triel-sur-Seine est une des six villes retenue pour le concours European 10. EUROPLAN France est une fédération d'organisations nationales représentant une vingtaine de pays européens et composée d'architectes, d'urbanistes, de chercheurs, d'experts, d'élus, de maîtres d'ouvrage.

European France

Elle stimule la création architecturale et urbaine en Europe en lançant des appels d'idées ouverts aux jeunes concepteurs européens, en animant réflexions et débats sur les nouvelles pratiques de projets avec tous les acteurs de la ville, et en soutenant et évaluant des réalisations exemplaires.

Des villes offrent des sites à la réflexion. Les sites sont emblématiques de l'évolution des territoires et des sociétés. Là se posent des questions sur la ville et l'habitat qui trouveront des solutions hors des pratiques opérationnelles, programmatiques ou architecturales classiques.

European France lance également des concours d'idées d'architecture environ tous les 2 ans sur un thème spécifique.

En 20 ans, à travers l'Europe, European a mobilisé plus de 18.000 architectes, 420 villes dans 23 pays, 400 maîtres d'ouvrages urbains et opérationnels.

En France, depuis le lancement d'European en 1988, parmi les 45 processus de réalisations expérimentales lancés, 28 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Triel-sur-Seine retenue pour le 10e concours European 10.

Le site

Le site de projet "Les Feucherets" (35 ha) est une zone stratégique pour la structuration de la boucle de Chanteloup. Il est composé de ter-



rains agricoles situés entre deux secteurs pavillonnaires, coupé en deux par la voie ferrée et l'avenue Charles de Gaulle, et bordé par des lotissements aux formes urbaines introverties.

Le nord de la zone est un coteau orienté sud offrant une vue dégagée sur la plaine alluviale et les coteaux du méandre. L'objectif est de proposer une forme urbaine innovante intégrant habitat (50 logements/ha) et activités au cœur d'un corridor écologique reliant le **massif de l'Hautil** et la Seine.

Nouvelle mobilité

La création d'un nouveau quartier intégrant habitations et activités doit engager une réflexion sur :

- les liaisons et les modes de déplacement utilisés pour rejoindre la gare de Chanteloup-les-Vignes.

- les liaisons Est/Ouest entre Triel-sur-Seine et Chanteloup-les-Vignes.

- les liaisons Nord/Sud entre le Massif de l'Hautil et la boucle de la Seine.

- l'intégration et le franchissement de la voie ferrée.

- la requalification de l'Avenue du Général de Gaulle.

Calendrier :

- janvier 2009 : Lancement du

concours sur internet

- juin 2009 : Date limite de rendus des projets

- octobre 2009 : Jurys nationaux phase 1

- novembre 2009 : Forum européen des villes et des jurys

- décembre 2009 : Jurys nationaux phase 2

- janvier 2010 : Annonce des résultats

- mai 2010 : Forum européen des résultats

Source :

http://www.extrasite.fr/MAIRIE365/image/TRIEL_EUROPLAN_FR_LEGER.pdf



L'hiver que mettre dans la mangeoire ?

En principe, nous ne devrions pas avoir à nourrir directement les oiseaux en hiver... Nombre d'espèces migrent vers des ciels plus cléments, d'autres survivent avec ce qu'elles trouvent et le froid élimine naturellement les plus faibles. Le problème, c'est que, hormis quelques zones refuges, comme les jardins nourriciers décrits ici, l'équilibre naturel a été complètement bouleversé et la biodiversité des plantes et des insectes mise à mal, en zone urbanisée comme à la campagne. Il est donc justifié d'apporter une nourriture d'appoint aux oiseaux en hiver.

Mais que mettre dans la mangeoire ? La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) propose sur son site (www.lpo.fr) des conseils basés sur la connaissance des oiseaux et de leurs besoins... Les aliments les plus appréciés sont les graines de tournesol, les boules de graisse végétale et les mélanges de graines. Il faut nettoyer régulièrement les mangeoires à



plateau que les oiseaux salissent avec leurs déjections et qui peuvent transmettre des maladies. Mais quid de la qualité des aliments vendus en animalerie ou dans les rayons spécialisés des grandes surfaces ? Résidus de pesticides dans les grai-

nes, huile de palme hydrogénée provenant de plantations issues de la déforestation de forêts tropicales, OGM... En croyant bien faire, ne risque-t-on pas de fragiliser un peu plus les oiseaux ? La question préoccupe certains spécialistes, faut-il leur donner des graines de tournesol de culture bio ? La LPO et certains magasins bios commencent d'ailleurs à en diffuser. Les graisses animales (beurre, saindoux...) sont à éviter, sauf pour les oiseaux omnivores (grives ou merles)... Il faut donc lire attentivement les étiquettes précisant la composition des boules de graisse du commerce. Quant aux OGM, le principal risque concerne pour le moment le maïs concassé, pour lequel il faudrait disposer de garanties d'absence d'OGM, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

D'après A. Bosse-Platière (Les 4 saisons)

Françoise

Festival Métal au Parc aux Etoiles !

Vendredi 1er Mai et Samedi 2 Mai se tiendra le **Triel Open Air** à l'Hautil réunissant pas moins de 13 groupes (d'origine française notamment).

Affiche très éclectique puisque le festival regroupe plusieurs styles de metal : du thrash moderne avec Dagoba (tête d'affiche premier jour) et Ektomorf (Hongrie!), du néo metal avec Watcha (tête d'affiche second jour) et l'Esprit du Clan, du metalcore avec Dreadful Silence ou encore d'autres gens plus extrêmes et mélodiques avec la présence étonnante de Niflheim (Canada) ou encore les jeunes prodiges de Nightcreepers. Les marseillais de Dagoba sortent cette année (2008) leur troisième album sobrement intitulé Face The

Colossus. Ce dernier, plus mature que What Hell Is About (2006) leur permet de s'imposer comme l'une des valeurs sûres du metal extrême français.

Au programme de ces deux journées de pures folies, des animations (expo photos, défilés, boutiques d'artisans) mais aussi de quoi se restaurer tout en se délectant des prestations. Vous pourrez camper (pour la modique somme de 5€) et un DJ metal (toute la nuit) s'assurera que les fêtards soient rassasiés, et ce, jusqu'au dernier!

L'entrée pour les deux jours est à seulement 20€ en prévente ou 30€ sur place si vous hésitez encore... jusqu'au jour J !

Adresse : 2, rue de la Chapelle 78510 Triel Sur Seine (l'Hautil) - Parc aux Étoiles.

Aurélien



Agenda

Dimanche 22 Mars

Randonnée pédestre BVH suivie, pour ceux qui le souhaitent, d'une sortie restaurant au Tan Couet.

Samedi 4 Avril

Assemblée Générale de Bien Vivre à l'Hautil

Dimanche 17 Mai

Randonnée pédestre BVH

Samedi 20 Juin

Feux de la Saint-Jean organisés par BVH et la Mairie de Triel-sur-Seine

Courgettes soufflées au chèvre

Recette +



Souffler, c'est jouer !

"Symbole de la cuisine-bourgeoise-française-lourdingue, pénible à cuisiner, facile à rater, pas drôle à déguster, ce bon vieux soufflé traîne de sacrées casseroles derrière lui ! Pourtant pour réussir son soufflé, il ne faut qu'un four, un moule, deux casseroles et un bon livre de recettes ! Salé, en entrée ou en plat, sucré, glacé ou chocolaté, tout est bon dans le soufflé : parmesan et tomates séchées, crabe et bisque de homard, roquefort et poires, fruits de la passion ou chocolat noir et menthe, pain d'épices, confiture de lait... "

Courgettes soufflées au chèvre

Préparation 15 mn - Cuisson - 10 mn + 30 mn

Pour 6 personnes

- 6 courgettes rondes
- 200 g de fromage de chèvre frais
- 2 œufs
- 3 cuillerées à soupe de parmesan râpé

- 12 grandes feuilles de basilic
- 1 oignon blanc
- 1 gousse d'ail
- 1 cuillerée à café de curry
- 1 cuillerée à soupe d'huile d'olive



Préchauffer le four à 180 ° (th. 6). Couper le chapeau des courgettes. Les creuser à l'aide d'une petite cuillère. Faire pré cuire à la vapeur ou au micro-ondes pendant 10 mn les coques de courgettes. Hacher l'oignon et l'intérieur des courgettes. Les faire revenir dans l'huile d'olive 10 mn. Y ajouter le curry, saler et poivrer. Écraser le fromage de chèvre, y ajouter le contenu de la poêle, le parmesan et le basilic. Séparer les blancs des jaunes d'œufs. Ajouter les jaunes à ce mélange. Battre les blancs en neige pas trop ferme avec une pincée de sel. En ajouter un tiers à la crème de chèvre, en mélangeant vigoureusement. Ajouter ensuite délicatement, en soulevant de bas en haut, comme pour une mousse au chocolat, les blancs restants. Verser la préparation à soufflé dans chaque coque de courgette.

Recouvrir chaque coque avec son chapeau. Glisser au four et laisser cuire 30 mn à 180 ° (th. 6).

Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike Close, Aurélien Di Sanzo, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Robert Landsberger, Françoise Magnard, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : **à vos crayons,** **à vos claviers,** planitre@hautil.org

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2009

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
 ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€